



Date de dépôt : 12 février 2025

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Michael Andersen : Festival Black Movie**

En date du 24 janvier 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans le cadre du festival Black Movie, une grande prêtresse de la haine sera invitée afin de commenter un film sur la bande de Gaza. Rima Hassan, députée européenne sous les couleurs du parti de Jean-Luc Mélenchon, ça situe, fait l'objet de plusieurs plaintes pour apologie du terrorisme, ayant bruyamment soutenu le Hamas et ses attaques de l'Etat hébreu. Elle estime qu'« en dehors de la pensée hégémonique occidentale, personne ne considère le 7 octobre comme un acte de terrorisme ». Faire l'apologie du Hamas tombe mal un mois à peine après son interdiction par le Parlement fédéral.

En parcourant le site du festival, j'ai noté que les logos du canton de Genève et de la Ville de Genève y figuraient. Le budget et plan de financement quadriennal 2024-2027 du festival prévoit des recettes venant du canton de Genève de 30 000 francs pour 2025 et de 40 000 francs pour les années 2026 et 2027.

En parallèle de cela, on peut lire sur la page internet du canton de Genève dédiée à la prévention contre le racisme et les discriminations que le bureau de l'intégration de la citoyenneté (BIC) vise à lutter « contre toutes les formes de racisme et de discriminations : racisme anti-noir, antisémitisme, racisme antimusulman ou anti-arabe, racisme anti-balkanique, racisme anti-Roms, notamment. Les mesures prises pour lutter contre ces différentes formes de racisme s'adressent à l'ensemble de la population : les personnes migrantes, tout comme les citoyennes et citoyens

suisses, peuvent être victimes d'antisémitisme, d'islamophobie, de racisme anti-noir ou d'une autre forme de racisme ».

Le festival accueillant M^{me} Hassan effectue notamment des projections dans les crèches de la Ville de Genève, des séances scolaires théoriquement adaptées au degré et aux besoins de l'enseignement pour les écoles primaires, secondaire I et II ainsi que des séances pour les écoles post-obligatoires.

Compte tenu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- 1) **Pour quelle raison le logo du canton de Genève figure-t-il sur le site de cette manifestation ?**
- 2) **Si un soutien a été apporté, de quel type de soutien est-il question (monétaire, non monétaire, autre) et quel est le montant ?**
- 3) **Sans compromettre la liberté d'expression, ni la créativité artistique des organisateurs du festival, est-ce que le Conseil d'Etat estime qu'il est nécessaire d'avoir un droit de regard sur le programme, pour ainsi assurer que les valeurs de Genève soient respectées ?**
- 4) **Quelle est la position des autorités cantonales sur l'invitation de Rima Hassan ?**
- 5) **Est-ce que le fait de soutenir cette manifestation et indirectement la venue de Rima Hassan ne va pas à l'encontre des activités du BIC qui vise à lutter contre toute forme de racisme et de discrimination comme l'antisémitisme ?**
- 6) **Comment le département de l'instruction publique s'assure-t-il du respect des valeurs de Genève et du caractère approprié des activités lorsque des projections et des animations sont effectuées auprès de mineurs dans les écoles par le festival ou son association organisatrice ?**

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'il a toujours fermement condamné tout acte ou tout propos qui relève du racisme, de l'antisémitisme, de l'islamophobie, ou d'autres formes de discrimination. Soucieux de maintenir la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire cantonal, le Conseil d'Etat avait d'ailleurs rappelé cet engagement dans un communiqué diffusé en novembre 2023, quelques semaines après la résurgence du conflit au Proche-Orient.

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat apporte ci-après ses réponses aux questions posées.

1. Pour quelle raison le logo du canton de Genève figure-t-il sur le site de cette manifestation ?

Les armoiries de la République et canton de Genève figurent sur le site Internet du festival Black Movie, car cet événement est soutenu par le canton. Créé en 1991, le festival Black Movie est devenu au fil du temps l'un des 3 festivals de cinéma les plus importants à Genève.

2. Si un soutien a été apporté, de quel type de soutien est-il question (monétaire, non monétaire, autre) et quel est le montant ?

Pour l'édition 2025 du festival Black Movie, le canton a octroyé un soutien monétaire de 20 000 francs à l'Association Sirocco (qui organise le festival), sur un budget total de 1 192 800 francs. Ce montant est destiné, d'une part, au développement de l'accessibilité pour les publics en situation de handicap et, d'autre part, au soutien à la création émergente, via un « Prix première œuvre ».

En réponse aux **questions 3, 4 et 5**, le Conseil d'Etat précise qu'il ne compte pas s'immiscer dans les programmations des festivals, lesquelles relèvent de la créativité artistique et de la liberté d'expression garantie par la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00) (art. 26, al. 1). Cependant, si des propos racistes ou homophobes, ou d'autres formes de discours de haine venaient à être constatés, le Conseil d'Etat prendrait les mesures qui s'imposent, que ce soit par la voie administrative ou la voie pénale.

6. Comment le département de l'instruction publique s'assure-t-il du respect des valeurs de Genève et du caractère approprié des activités lorsque des projections et des animations sont effectuées auprès de mineurs dans les écoles par le festival ou son association organisatrice ?

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, via le dispositif Ecole & Culture, s'assure que les films présentés aux élèves répondent aux objectifs d'apprentissage et de formation définis dans les différents plans d'études. Il vérifie également que le contenu des films correspond à l'âge des élèves, notamment en visionnant les films avant qu'ils ne soient sélectionnés pour être proposés aux classes.

Des dossiers de présentation sont mis à la disposition des enseignantes et enseignants, pour préparer la projection en amont, et un échange a lieu après l'activité avec les élèves. Ces moments sont l'occasion de présenter le contexte dans lequel le film s'inscrit, la démarche de la réalisatrice ou du réalisateur, de débattre et de développer l'esprit critique des élèves.

Si des films présentent des contenus particulièrement sensibles, une discussion est proposée aux élèves après la séance avec une professionnelle ou un professionnel de la question (p. ex. spécialiste des droits de l'homme, professionnelle ou professionnel de la santé, réalisatrice ou réalisateur).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET